



Ma LIBERTÉ DE VIVRE

Conditions générales de vente

contrat de prestations de services de sophrologie et massage

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DES PARTIES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous services réservés par l'un des moyens suivants :

- formulaire de contact via mon site / www.malibertedevivre.com
- par mail sophro.fosse.severine@gmail.com
- appel téléphonique au 06 18 03 96 30
- par réservation google via treatwell
- sur devis

Tout client reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant d'effectuer sa prise de RDV . La prise de RDV entraîne l'adhésion du client aux CGV et leur acceptation sans réserve

Le présent contrat de prestation de services (ci-dénotmé le « contrat ») régit la relation contractuelle entre :

► le client (ci-dénotmé le « client ») qui est un consommateur ;

► Me Fossé Séverine exerçant à l'adresse suivante : 86 rue Charles Victoire 76620 Le Havre.

Immatriculée à l'ursaff sous le numéro de siret 923 011 985 00010 agissant à titre individuel.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre Mme Fossé et toute personne souhaitant prendre rendez-vous avec elle

Le client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec Mme Fossé

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestation de service

ARTICLE 2 : DÉCLARATIONS PRÉALABLES DES PARTIES

Le client déclare et garantit au sophrologue :

- être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent contrat,
- ne pas être affecté à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'État reconnu et inscrit au tableau de l'ordre des médecins en France

Le client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par le sophrologue et reconnaît que ce dernier a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins

Le sophrologue déclare et garantit au client être habilité à fournir les prestations de services en qualité de sophrologue

ARTICLE 3 : NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le présent contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la sophrologie, et massage et en ce sens, ce contrat relève du Code de la Consommation.

Les différents exercices et les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique ;

Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas à un avis médical.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi et de développement personnel

Le client est informé et accepte que les prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic et ne permettent pas de traiter une quelconque maladie . Elles visent exclusivement à la délivrance de prestations tendant au développement de soi en permettant un équilibre entre le corps , le mental et les émotions et ce , à des fins de bien-être ou mieux-être.

Ces prestations , non médicales, peuvent prendre la forme d'exercices, de techniques, de conseils d'informations, de formations, d'ateliers, ou encore de supports rédactionnels

Mme Fossé rappelle que la sophrologie est une discipline spécifique du domaine des Sciences Humaines qui se caractérise par le fait d'être avant tout une méthode pratique . Elle utilise des techniques et une méthodologie originale . Sa pratique développe la connaissance de soi et permet de mobiliser les ressources de chacun dans un objectif d'autonomisation et d'épanouissement . Ses domaines d'application principaux sont la santé , le sport, l'entreprise, le développement personnel, le social et l'éducation.

Les prestations de services réalisées par Mme Fossé Séverine ne remplacent en aucun cas un diagnostic et / ou un traitement médical et ne se dispense aucunement de consulter un médecin , ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté

Le sophrologue a pour mission d'accompagner le client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global

ARTICLE 4 : CONCLUSION DU CONTRAT À DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT

Le présent article s'applique dans le cas où le présent contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du prestataire le jour de réalisation des prestations mais, à distance (par mail ou encore par le biais d'un site de réservation en ligne) ou encore qu'il s'agit d'un contrat dit « hors établissement » (par exemple conclu au domicile du client) au sens de l'article L.221-1 du Code de la Consommation.

Dans ces hypothèses, le prestataire rappelle qu'il a communiqué au client, préalablement à la signature du présent contrat, de manière lisible et compréhensive, les informations suivantes :

1° les informations prévues aux articles L.111-1 et L.111-2 ;

2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation

3° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L.221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation

4° L'information sur l'obligation éventuelle du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation du contrat dont il a demandé l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées par l'article L.221-25

5° Les informations relatives aux coordonnées du prestataire, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixées par décret en Conseil d'État

Le prestataire fournit au client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des prestations, la confirmation du contrat, lequel comprend toutes les informations prévues à l'article L.221-5 et le modèle de formulaire type de rétractation mentionné au 4.2 du présent article

Le client reconnaît avoir reçu ces informations avant la signature du présent contrat et accepte de recevoir un exemplaire du présent contrat de manière électronique et non papier

Droit de rétractation :

Le prestataire rappelle également au client qu'il dispose, lorsque le présent contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités

Le délai court à compter du lendemain de la signature du contrat par le client

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent contrat , le client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire . Pour que ce délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client notifie au prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : ma.liberte.de.vivre@gmail.com

modèle de rétractation :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de service que j'ai signé le

Nom du client

Adresse du client

Email

Date

signature

Le prestataire accusera réception de la demande de rétractation du client
En cas d'exercice du droit de rétractation, le prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement

le client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat à exécution a commencé , à sa demande express, avant la fin du délai de rétractation verse au prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le client prend un rendez-vous de réalisation des prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande express par écrit

Le client est ainsi informé que , conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation , le droit de rétractation de 14 jours , et si les prestations de service sont pleinement réalisées avant la fin du délai de droit de rétractation et dont l'exécution a

commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement à son droit de rétractation

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

Le prestataire réalisera les prestations de services, en accord avec le client, et le cas , soit :

- dans les locaux professionnels
- hors établissement du sophrologue : par exemple au domicile du client, lors d'ateliers collectifs de sophrologie, lors d'ateliers d'intervention sur différents thèmes auprès des entreprises, collectivités, des établissements scolaires publics ou privée

La ou les date(s) de réalisation des prestations seront fixées conjointement entre le sophrologue et le client

Le client s'engage à collaborer de manière active avec le sophrologue et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières , handicap)

De son côté , le sophrologue s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution des prestations et à tenir informé le client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des prestations

Le prestataire est tenu à une obligation de moyen en matière de conseil et information

Le prestataire se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences dans le cadre des formations qu'il a reçu et validé ses certifications ou attestations de formations qu'il tient sur demande à la disposition du consultant

En cas de refus d'accompagner toute personne dans sa demande , il proposera les coordonnées d'un confrère plus à même de répondre à sa demande spécifique
Il s'autorise le droit , après accord du client, de consulter les professions médicales en rapport avec le client pour obtenir toute information qu'il pourrait juger utile dans l'accompagnement qui lui serait demandé dans le strict respect de la politique de confidentialité auquel il est tenu

Il convient de rappeler que le sophrologue prend tous les moyens propres à permettre , dans le cadre de la demande exprimée lors du premier rendez-vous, le développement personnel du client. Le sophrologue n'a pas d'obligation de résultats

ARTICLE 6 : CODE DÉONTOLOGIQUE

Séverine Fossé garde le secret professionnel sur toutes les informations concernant le client. Elle s'engage à ne dévoiler aucune information qui pourrait lui être communiquée au cours des séances . Consciente de sa position, Séverine Fossé s'interdit d'exercer tout

abus d'influence ; Ainsi ,elle s'engage à ne pas exploiter à titre personnel ses relations avec le client .Séverine Fossé s'engage à exercer dans le plein respect de la législation en vigueur

La sophrologue mène toutes ses interventions de manière responsable et éthique. Elle respecte en tout temps la dignité,le responsabilité, l'intégrité, l'autonomie du client. Séverine Fossé est membre de la Chambre Syndicale de la sophrologie et respecte de ce fait le code de déontologie des sophrologues .

Vous trouverez ce code sur <https://www.chambre-syndicale-sophrologie.fr/deontologie-sophrologie/>

ARTICLE 7 : RÉSERVATION ET ANNULATION

Le client peut prendre rendez-vous par téléphone ou par mail

Un SMS de rappel sera envoyé par le sophrologue 24 h avant la date de rendez-vous défini, étant précisé que tout rendez-vous annulé ou reporté dans un délai de 24 h sera facturé.

En cas d'impossibilité de rendre au rendez-vous pris, le client est invité à annuler ou reporter le rendez-vous au plus tard 24 h avant par mail ou téléphone

exemples :

« d'heure à heure : si vous ne pouvez venir pour une séance prévue un mercredi à 17 h , vous prévenez le lundi pour 17 h max «

« pour une séance prévue le lundi , vous pouvez prévenir le samedi par SMS et idem pour une séance prévue le mardi ,vous pouvez prévenir par SMS le dimanche »

Ce temps de séance prévu est le vôtre et non celui réservé pour une autre personne. Même si vous rencontrez des problèmes sur la route , cela relève de votre responsabilité

Régler la séance en totalité même si vous arrivez en retard :

Un cas de force majeure est un évènement extérieur imprévisible , insurmontable. Par exemple une hospitalisation , le décès d'un proche ,un accident , une maladie vous obligeant à rester alité (e) , une contrainte professionnelle de dernière minute qui vous est imposée. Un simple rhume ne constitue pas un cas de force majeur

Sous l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et hors établissement ,, toute annulation de prestations de services par le client après signature du contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été faite par écrit au prestataire , au plus tard 24 h avant la date prévue.

En cas d'annulation après ce délai , le client est informé que toutes les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées

ARTICLE 8 : PRIX ET RÈGLEMENT

Les prix des prestations sont fixés par le prestataire ; Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des prestations réalisées. Les prix applicables au client au jour de la conclusion du contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet du prestataire et dans ses locaux

Les prix sont des prix par principe exprimés hors taxe et frais . Lorsque des taxes ou frais s'appliquent , le prestataire communique au client et ils sont alors facturés en plus

À défaut d'information sur des taxes ou frais , les prix indiqués sont réputés être exprimés toutes taxes

Le client est informé que les prix des prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale

Le paiement se fera le jour de la prestation en cabinet ou en avance par les moyens suivants :

- espèces
- virements bancaires (me demander mon Rib professionnel)
- mon paypal professionnel
- en carte bancaire (à venir)

Une facture acquittée de votre consultation du jour vous sera remise par mail dans les plus brefs délais

Mme Fossé se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences , dans le cadre des formations qu'elle a reçues et validées par ses certifications ou attestations de formation qu'elle tient sur demande à la disposition du consultant

En cas de refus d'accompagnement dans sa demande, elle pourrait , sans aucune obligation de sa part , proposer une orientation coordonnée d'un(e) professionnel(le) plus à même de répondre à sa demande spécifique

dans le cas où la personne ne se présentait pas au RDV fixé sans avoir répondu par avance Mme Fossé , le RDV sera facturé sur la base du tarif de la séance initialement prévue

Merci de votre compréhension

En cas d'impossibilité de Mme Fossé Séverine d'assurer le RDV convenu ou en cas de modification d'horaires , elle vous informera au moins 48 h à l'avance par téléphone , sms , mail

En cas de force majeure, ce delai peut être ramené à 24 h

ARTICLE 9 : DURÉE

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée des prestations. Selon le cas , il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive .

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du contrat et s'engagent à les conserver confidentielles

Toutes les informations confidentielles communiquées par le client au sophrologue ne seront utilisées que pour les besoins du contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de 5 ans après la fin du contrat.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur , le prestataire est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance.

Toutefois , il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client , soit au fait , imprévisible et insurmontable , d'un tiers au contrat , soit à un cas de force majeur.

Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité du sophrologue n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le client.

Le client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au sophrologue

en tant que sophrologue , Mme Fossé séverine n'a aucune obligation de résultat , elle ne peut être tenue pour responsable de l'échec de la thérapie

Aussi , le responsabilité du sophrologue ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le client ou d'absence d'information

bien que Mme Fossé Séverine n'est aucune obligation de résultat, elle se réserve le droit d'interrompre la thérapie d'un client, si elle constate que les conditions du contrat thérapeutique ne sont pas respectées par le client

En cas de manquement aux règles de bonnes conduites, de la part d'un client, Mme Fossé séverine annulera ou refusera les autres RDV du client

En cas de refus ou rejet de paiement , Mme Fossé Séverine annulera ou refusera le RDV

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Le sophrologue est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent contrat

ARTICLE 13 : FORCE MAJEUR

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français

En cas de persistance des effets consécutifs à l'évènement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les parties conviennent que le présent contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela atteigne aux conditions de paiement des prestations accomplies

ARTICLE 14 : DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des prestations de services prévues au contrat, le sophrologue a accès à des données à caractère personnel du client

Cette politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur le site internet du sophrologue

Le client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion de présent contrat et en acceptant les termes sans réserve

article 15 : protection des informations & R,G,P,D :

En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 complétée par le règlement général sur la protection des données (RGPD) entrée en application le 25 mai 2018. Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa demande ou à l'élaboration de son dossier de consultation, et sont destinées à un usage interne des données recueillies vous concernant par Mme Fossé Séverine qui se trouve être la Déléguée de la protection des données

Le client dispose d'un droit d'information, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, en faisant directement une demande par mail à Mme Fossé Séverine qui fait office de déléguée à la protection des données : pour toute demande, envoyer un mail à ma.liberte.de.vivre@gmail.com

Les informations recueillies à caractère personnel au cours de la première séance de consultation et éventuellement les suivantes, restent confidentielles et sont soumises au secret professionnel au titre de la nature du caractère de la nature des prestations proposées

article 16 : propriété intellectuelle

Tous les documents , textes, et autres informations (images , logos, photos) sont la propriété exclusive de Mme Fossé Séverine

Toute représentation partielle ou totale est soumise à l'autorisation préalable , écrite et express de Mme Fosse

À ce titre, la reproduction et la diffusion sans autorisation préalable de Mme Fossé sont interdites conformément aux dispositions de l'article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle